



Commune de Ligny-en-Cambrésis

Département du Nord

Arrêté municipal n° 2026/015

Portant restriction de circulation pour l'organisation de la brocante

Nous, Maire de la Commune de Ligny-en-Cambrésis,

Vu les articles L 131-1 et L 131-2 du Code des Communes,

Vu la demande du Comité de Développement et d'Animation organisant une brocante le dimanche 7 juin 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter la circulation et d'éviter les encombrements et les accidents pendant le déroulement de la manifestation ;

ARRETONS

Le dimanche 7 juin 2026, à partir de 6 heures et jusque 18 heures

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite : rue Chisholm, rue Hippolyte Robert, place Jean Jaurès, rue Louise Dollez, rue Gambetta, rue Pierre Curie (de l'intersection avec la rue Chisholm jusqu'à l'intersection avec la rue Jules Guesde), rue Jean-Jacques Rousseau, rue Jules Ferry et rue Lévy.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit : sur la place Jean Jaurès, rue Chisholm, rue Pierre Curie (de l'intersection avec la rue Chisholm jusqu'à l'intersection avec la rue Jules Guesde) et rue Hippolyte Robert.

Article 3 : La signalisation correspondante aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place en temps opportun.

Article 4 : Madame Le Maire de la Commune de Ligny-en-Cambrésis est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Clary ainsi qu'à Monsieur le Responsable de la Direction de la Voirie de Cambrai.

Fait à Ligny-en-Cambrésis, le 7 mai 2026

Madame Le Maire,
Christelle MERIAUX

